

Prélèvement automatique

La Passerelle vous propose un prélèvement automatique afin de régler votre achat de billets.
Pour en bénéficier, le total de votre commande doit atteindre un **montant minimum de 50 euros**.

Comment ça marche ?

Vous réglez un premier versement lors de l'achat de vos billets.

Un prélèvement automatique du même montant sera effectué sur votre compte bancaire, tous les 10 de chaque mois, dans la limite de 6 prélèvements.

Pour en bénéficier lors de votre achat de billets, vous devez joindre à votre commande :

- Le formulaire ci-dessous dûment complété
- Un relevé d'identité bancaire de moins de 3 mois
- Le formulaire billetterie avec vos choix de spectacles
- Un chèque, un paiement par carte bancaire, des espèces ou des chèques vacances correspondant au montant du premier versement (minimum 20 €)



NOM PRENOM

Courriel

Ma commande s'élève à €

Mon premier paiement est de €

Mon solde qui sera réglé par prélèvement s'élève à €

Je souhaite régler le montant restant par prélèvement. Nombre de mensualités souhaité :
L'échéancier validé vous sera transmis par courriel, une fois votre demande traitée.

Lu et approuvé,
Date et signature :